



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023010

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 03 novembre 2023

Date de l'affichage : 03 novembre 2023

Date d'affichage de la délibération : 10 novembre 2023

Objet : 10 – Téléthon 2023 : contrat d'engagement avec l'Association Française contre les Myopathies

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL (à partir de 20h20), Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE (à partir de 20h37), Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR (jusqu'à 20h37)
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHEVET

Absents : Monsieur Patrick BENSMAIL (jusqu'à 20h20), Madame Sylvie MORELLE

Monsieur Frédéric TOURNERET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h20), 28 (à partir de 20h20), 29 (à partir de 20h37)
- Votants : 31 (jusqu'à 20h20), 32 (à partir de 20h20)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, adjoint au Maire chargé des sports et jeunesse,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le Téléthon 2023,

CONSIDERANT que la commune participe au Téléthon 2023,

CONSIDERANT que cette participation est encadrée par un contrat d'engagement avec l'Association Française contre les Myopathies 47/83 boulevard de l'Espérance 75651 Paris cedex 13,

Signature en signature
095-219502184-20231109-2023010-DE
Hôtel de ville de Paris
Date de réception préfecture : 17/11/2023

VU le contrat d'engagement au titre du Téléthon 2023 qui précise les manifestations organisées par la commune ainsi que son engagement à reverser les dons à l'Association Française contre les Myopathies,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'Association Française contre les Myopathies dans le cadre du Téléthon 2023.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France